

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 41

présenté par

M. Mariton, M. Carrez et Mme Dalloz

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la baisse du taux de TVA de 10 à 5,5 % sur les importations et acquisitions intracommunautaires d'œuvres d'art, votée en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale.